

Informations et conseils pour travailler au Luxembourg



AGENCE POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DE L'EMPLOI

I. Le marché du travail luxembourgeois

Le Luxembourg est un pays à forte tradition industrielle qui se traduit par le fait que de nombreuses grandes sociétés internationales sont basées au Luxembourg (par exemple, ArcelorMittal, DuPont de Nemours, Goodyear, Guardian, etc.). Environ 7% des employés travaillent dans l'industrie manufacturière. Cependant, de nos jours, la structure économique du Luxembourg est dominée par le secteur tertiaire (environ 80% des emplois) qui est stimulé par le développement remarquable des secteurs bancaire et financier.

Au cours des dernières décennies, le Luxembourg a entrepris de gros efforts pour diversifier son économie. Les secteurs des médias et de l'informatique (SES, RTL Group, Amazon, iTunes, Microsoft, Skype, ...), les nouvelles technologies dans le secteur de la santé, la logistique et les écotechnologies constituent les nouveaux piliers en matière de diversification. En outre, le Luxembourg investit massivement dans la recherche et le développement technologique et compte, à côté de l'Université du Luxembourg, de nombreux instituts de recherche de renommée internationale.

Une des particularités du Luxembourg est son environnement international et multiculturel. Au Grand-Duché de Luxembourg, on recense aujourd'hui près de 170 nationalités différentes et environ 46% des habitants sont des étrangers. De plus, le marché du travail luxembourgeois se caractérise par un nombre élevé de travailleurs frontaliers. Presque un employé sur deux fait quotidiennement le trajet de la France, de la Belgique ou de l'Allemagne pour se rendre sur son lieu de travail.



Souhaitez-vous en savoir plus sur le travail au Luxembourg?

Visitez le site Web www.workinluxembourg.lu pour découvrir pourquoi le marché de l'emploi luxembourgeois attire des talents du monde entier. (Ce site existe uniquement en anglais)

II. Les compétences linguistiques

De bonnes compétences linguistiques sont indispensables sur le marché du travail luxembourgeois. La langue de travail peut être le luxembourgeois, le français, l'allemand, l'anglais et même le portugais (particulièrement usité dans le secteur de la construction). L'anglais est la langue courante dans le secteur financier, dans les entreprises internationales ou les instituts de recherche du pays. Une bonne connaissance de la langue luxembourgeoise est utile dans les administrations publiques et municipales ainsi que dans les secteurs de l'éducation et des soins de santé.



Souhaitez-vous apprendre le luxembourgeois?

Visitez le portail officiel du Grand-Duché de Luxembourg www.luxembourg.lu (rubrique : le Luxembourg se présente) pour savoir où vous pouvez apprendre la langue luxembourgeoise au Luxembourg ou dans la Grande Région.

III. Accès au marché du travail

En tant que citoyen de l'UE, vous avez un accès illimité au marché de l'emploi luxembourgeois. Vous n'avez pas besoin d'un permis de travail. Il en va de même si vous venez d'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse.

En tant que citoyen d'un pays situé en dehors de l'UE, vous avez besoin d'un permis de séjour précisant si et sous quelle forme une activité professionnelle est autorisée. De plus amples informations sont disponibles sur le portail administratif luxembourgeois www.guichet.lu sous la rubrique « immigration ».



IV. Impôts et sécurité sociale

Si vous travaillez au Luxembourg, vous êtes assuré et imposé au Grand-Duché. Votre employeur vous déclare auprès du Centre commun de la sécurité sociale luxembourgeoise. Vous recevez alors une carte de sécurité sociale.

Au Luxembourg, il existe principalement une caisse de maladie, la CNS (Caisse nationale de santé). Elle est responsable à la fois des prestations en nature (par exemple traitement médical) et des prestations en espèces (par exemple indemnités de maladie). Les employés de la fonction publique sont assurés quant à eux auprès de la caisse de santé de leur secteur: CMFEP, CMFEC, EMCFL.

L'impôt sur le revenu est payé directement par votre employeur au bureau des contributions directes au Luxembourg. Après une année civile, vous effectuez une déclaration de revenus. Sur la base de vos informations, le bureau des impôts vérifie si vous avez droit à un remboursement ou non.





Inscription en tant qu'indépendant

Les travailleurs indépendants doivent s'affilier auprès du Centre commun de la sécurité sociale (CCSS). Pour les artisans, les commerçants et les industriels, l'affiliation est effectuée lors de l'établissement de leur autorisation d'établissement auprès du CCSS. Les travailleurs indépendants peuvent en outre, via le CCSS, adhérer volontairement à la Mutualité des employeurs pour faire face à d'éventuelles pertes de revenu en cas de maladie. (Des informations complémentaires sont disponibles sur www.guichet.lu)

Vous travaillez comme travailleur frontalier au Luxembourg?

En tant que travailleur frontalier, vous avez la possibilité de recevoir un traitement médical au Luxembourg et dans votre pays de résidence. La caisse d'assurance maladie luxembourgeoise (CNS) a publié un guide complet sur les travailleurs transfrontaliers, qui peut être consulté sur des sujets tels que l'assurance maladie, l'incapacité de travail, les allocations familiales, etc. et peut être consulté sur le site Web de CNS (<http://cns.public.lu>).

Voulez-vous connaître votre salaire net?

Sur le site www.calculatrice.lu, vous pouvez calculer vous-même votre salaire net. Il vous suffit de saisir votre salaire brut ainsi que certains détails sur votre statut matrimonial et votre travail. Votre salaire net, vos impôts et vos cotisations sociales (assurance-pension, assurance-maladie, assurance-dépendance) sont automatiquement calculés.

V. Reconnaissance des diplômes et certificats

En raison du marché international de l'emploi au Luxembourg, les responsables du recrutement ne connaissent pas nécessairement votre formation ou vos qualifications professionnelles acquises à l'étranger. En outre, il existe des professions au Luxembourg (p.ex. certaines professions indépendantes, professions commerciales, professions artisanales, professions de la santé et professions sociales) qui exigent une reconnaissance des diplômes ou des qualifications professionnelles. Par conséquent, il est recommandé d'établir la reconnaissance de vos diplômes ou qualifications si vous souhaitez travailler au Luxembourg. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le portail www.guichet.lu (rubrique Citoyens --> Emploi --> Reconnaissance de diplômes).



VI. Droit du travail

Au Luxembourg, il existe un salaire social minimum dépendant de l'âge et des qualifications du salarié. Tout employeur établi au Luxembourg doit le respecter et ne peut payer des salaires inférieurs à ce salaire. Les salaires, les traitements et les avantages sociaux (y compris le salaire social minimum) sont indexés à l'évolution du coût de la vie.

Chaque salarié bénéficie au minimum de 26 jours de congé par an au prorata de sa durée de travail hebdomadaire. Toutefois, en vertu d'une convention collective ou d'un accord individuel entre employeur et employé, le nombre de jours congés peut être augmenté. La durée normale du travail hebdomadaire est de 40 heures.



VII. Postuler au Luxembourg

Au Luxembourg, il n'existe pas de procédure unique concernant les dossiers de candidature. Les demandes sont souvent soumises en ligne ou par courrier électronique. Par conséquent, soyez attentif à la procédure de candidature requise dans l'offre d'emploi et informez-vous le cas échéant de la procédure à respecter.

Sauf indication contraire, vous devez toujours formuler votre candidature dans la langue dans laquelle l'annonce est rédigée. Une candidature consiste généralement en une lettre de motivation et un curriculum vitae.



Souhaitez-vous des suggestions pour la préparation de votre dossier de candidature?

Sur la page Europass (<https://europass.cedefop.europa.eu/fr/home>), vous trouverez des informations utiles et des modèles pour la préparation de votre CV et de votre lettre de motivation.



VIII. Recherche d'emploi au Luxembourg

Où puis-je trouver des offres d'emploi?

Journaux

De nombreuses offres d'emploi sont publiées dans la presse, notamment dans les éditions du samedi du « Luxemburger Wort » et du « Tageblatt » ou dans les éditions du vendredi du « Lëtzebuerger Land » et de « L'Essentiel ».

Sites d'emploi sur Internet

Vous pouvez consulter des offres d'emploi sur des sites Internet, tels que www.moovijob.lu, www.jobs.lu, www.monster.lu, <https://jobs.paperjam.lu> ou www.jobfinder.lu et www.indeed.lu.

Si vous êtes particulièrement intéressé par des postes vacants dans le secteur informatique ou des activités en tant que professionnel libéral, nous vous recommandons les sites www.ictjob.lu, www.nexten.io et www.siliconluxembourg.lu.

Toutes les informations sur la sélection et le recrutement de personnel auprès de l'État luxembourgeois sont disponibles sur le portail Internet www.govjobs.public.lu.

Salons de l'emploi

Des salons de l'emploi sont organisés au Luxembourg et dans les régions frontalières tout au long de l'année. **Moovijob** organise trois foires de l'emploi par an au Luxembourg et d'autres dans la Grande Région (www.moovijob.com). RTL programme également le **RTL Jobdag** trois fois par an en coopération avec l'Agence pour le développement de l'emploi du Luxembourg (ADEM) et d'autres partenaires.

Candidature directe aux entreprises

De nombreuses entreprises luxembourgeoises publient également leurs offres d'emploi sur leurs propres sites Internet. Pour recevoir une vue globale des principales entreprises du Grand-Duché de Luxembourg, veuillez consulter la page « Société » du site officiel du Grand-Duché de Luxembourg (www.luxembourg.public.lu).

Les agences de travail intérimaire offrent souvent un large éventail de possibilités d'emploi. La liste des agences de travail intérimaire au Luxembourg est disponible sur le portail Internet de l'ADEM (www.adem.lu - rubrique demandeurs d'emploi > Trouver les offres d'emploi).



Qui peut m'aider à trouver un emploi?

Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)

L'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) est le service public de l'emploi au Luxembourg. L'ADEM a pour mission de vous aider dans votre recherche d'emploi, de vous conseiller, de vous proposer les solutions les plus adaptées à votre situation et de vous transmettre des offres d'emploi. Sous réserve de remplir les conditions pour exercer une activité professionnelle au Luxembourg et d'être disponible pour un emploi, toute personne à la recherche d'un emploi au Grand-Duché peut s'inscrire comme demandeur d'emploi. Les demandeurs d'emploi doivent se présenter personnellement à intervalles réguliers définis par l'ADEM.

A côté d'un soutien d'un spécialiste en conseil personnel, tous les demandeurs d'emploi bénéficient aussi d'un accès gratuit au JobBoard de l'ADEM. Le JobBoard donne un accès direct aux offres d'emploi déclarées à l'ADEM. Le JobBoard de l'ADEM affiche également le profil des demandeurs d'emploi, ce qui permet aux entreprises de rechercher de manière indépendante des candidats appropriés à leurs offres d'emploi. En plus, les demandeurs d'emploi peuvent également déposer leur CV sur le JobBoard afin d'augmenter leurs chances de retour à l'emploi.

Souhaitez-vous vous inscrire en tant que demandeur d'emploi auprès de l'ADEM ?

Il suffit de joindre le Contact Center de l'ADEM par téléphone au (+352) 247-88 888. Le Contact Center vous fixe alors un rendez-vous avec un conseiller de l'ADEM afin de finaliser votre inscription. Il vous envoie immédiatement un courrier postal ou électronique dans lequel figurent la date et l'adresse de rendez-vous, ainsi que les documents à apporter.



www.adem.lu

EURES

EURES (European Employment Services) est un réseau de coopération entre la Commission européenne et les services publics de l'emploi des Etats membres de l'Espace économique européen.

EURES soutient les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi en Europe. De nombreux postes vacants en Europe - y compris au Luxembourg – sont publiés sur son site Internet. En outre, EURES fournit des informations sur les conditions de vie et de travail dans d'autres pays européens.

(<https://ec.europa.eu/eures/public/fr>).

De plus, il existe aussi le réseau transfrontalier « EURES Grande Région » (<https://www.eures-granderegion.eu/fr>). Le partenariat entre Rhénanie-Palatinat, Sarre, Belgique, France et Luxembourg essaye de résoudre les questions relatives à la mobilité professionnelle transfrontalière (droit du travail, fiscalité, sécurité sociale).

EURAXESS Luxembourg

EURAXESS Luxembourg est le point de contact pour la mobilité de tous les chercheurs et du personnel scientifique. Le portail EURAXESS Luxembourg propose des emplois en recherche et développement publiés par l'Université du Luxembourg, des organismes de recherche publics et des entreprises privées. Le guide «Foreign Researchers' Guide to Luxembourg», disponible en anglais, peut être téléchargé sur le portail EURAXESS.

<http://www.euraxess.lu/>



Contactez les consultants EURES Luxembourg :

eures@adem.etat.lu



IX. Liens utiles

<http://www.adem.lu> (DE, FR, EN)

Les demandeurs d'emploi, les employeurs et les jeunes personnes en début de carrière trouveront des informations importantes sur le marché de l'emploi luxembourgeois, ainsi que sur des thèmes tels que la recherche d'emploi, l'aide financière, des mesures de formation continue et bien plus encore sur le site Internet de l'ADEM.

<http://www.eures-granderegion.eu/en> (DE, FR)

Le site Internet du réseau EURES de la Grande Région informe les demandeurs d'emploi, les travailleurs frontaliers, les employeurs et les jeunes des problèmes de mobilité professionnelle transfrontalière (tels que le droit du travail, la fiscalité, la sécurité sociale). Vous trouverez également ici une liste des conseillers EURES de la région frontalière Sarre-Lorraine-Wallonie-Luxembourg-Rhénanie-Palatinat.

<http://www.guichet.lu> (DE, FR, EN)

Sur le site administratif du Luxembourg, les citoyens et les entreprises trouveront des informations détaillées sur tous les aspects de la vie quotidienne (travail, impôts, questions sociales / de santé, éducation, financement et subventions, etc.), ainsi que des procédures administratives concrètes.

<http://www.itm.lu> (FR)

Le site Internet de l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) fournit des informations sur des questions importantes du droit du travail ainsi que de la sécurité et de la santé au travail. La page comprend également des modèles de contrat utiles (par exemple, des modèles de contrats de travail) ainsi que des modèles de lettre (par exemple, des modèles de lettres de licenciement). Le Help Call Center de l'ITM peut également être contacté par téléphone (+352 247 76 100) ou par e-mail: helpcenter@itm.etat.lu.

<http://www.csl.lu> (FR)

Sur leur site web, la Chambre des salariés (CSL) fournit une multitude d'informations sur les droits des travailleurs et entre autres sur les différents types de contrats de travail, modèles de courrier, modèles de contrat et formulaires de demande.

<http://www.luxembourg.public.lu> (DE, FR, EN)

Le portail Internet officiel du Grand-Duché de Luxembourg fournit des informations intéressantes sur l'État du Luxembourg et des informations sur des questions telles que vivre, travailler, étudier et investir au Luxembourg.





<https://ec.europa.eu/eures/public/fr>
www.adem.lu

